



S.I.A.E.P. du Haut-Bois

Chavannes-sur-l'Etang / Elbach

9 rue de Bellefontaine - 68210 Chavannes-sur-l'Etang
Téléphone / Fax : 03 89 25 23 99
E-mail : mairiechavannesetang@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 8 août 2014

Compte rendu affiché le 14 août 2014.

L'an deux mil quatorze, le huit août à vingt heures trente, le conseil syndical du SIAEP du Haut-Bois s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Chavannes-sur-l'Etang, après convocation légale en date du dix juillet deux mil quatorze, sous la présidence de M. Jean-Pierre THEVENOT, Président.

Conseillers présents : Céline HOFFMANN, Vincent GASSMANN, Laurent FEBER, Michel KANMACHER, Xavier GUIGON et Emmanuel SCHACHERER.

Conseiller absent excusé : Marc SCHAFFNER suppléé par Céline HOFFMANN.

Conseiller absent : Ludovic FREYBURGER.

Assiste également : Rosaria GIANGRECO, secrétaire du SIAEP du Haut-Bois.

Le Président ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq, dans la salle des séances de la mairie de Chavannes-sur-l'Etang.

M. Vincent GASSMANN est désigné secrétaire de séance.

Sur proposition du Président, les conseillers approuvent l'adjonction d'un point à l'ordre du jour : Interconnexion des réseaux d'eau entre la commune de Montreux-Vieux et le SIAEP du Haut-Bois.

Point 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 2 mai 2014

Le Président rappelle les points débattus et délibérés par le conseil lors de la réunion du 2 mai 2014. Les membres présents en approuvent le compte-rendu à l'unanimité

Point 2. Rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau 2013.

Délibération n° 2014-8

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DE L'EAU 2013

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable établis par M. le Président, Jean-Pierre THÉVENOT, pour l'année 2013, conformément au Décret n° 95-635 du 6 mai 1995.

Point 3. Conditions de vente pour consommation importante ponctuelle (remplissage de piscine).

Délibération n° 2014-9

REPLISSAGE DES PISCINES

Considérant les demandes de certains abonnés pour le remplissage des piscines par prélèvement au poteau d'incendie,

Considérant que, par mesures de sécurité, les poteaux d'incendie ne doivent être manœuvrés que par les sapeurs-pompiers ou par le personnel syndical,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- Le remplissage des piscines par prélèvement d'eau aux poteaux d'incendie est strictement interdit ;
- Toute personne qui violerait cette disposition serait redevable au Syndicat d'une indemnité représentant le coût de 100 m³ d'eau.

Délibération n° 2014-10

BESOINS TEMPORAIRES EN EAU

Vu l'article 12.2 du règlement intérieur du SIAEP,

Considérant que la manipulation des poteaux d'incendie par des personnes autres que les sapeurs-pompiers ou le personnel syndical entraînent des dégâts au niveau des poteaux d'incendie et des conduites d'eau,

Le conseil syndical, à l'unanimité, décide qu'en cas de non-respect des dispositions prévues à l'article 12.2 du règlement intérieur, une indemnité représentant le coût de 100 m³ d'eau sera due par la personne ou l'entreprise qui n'aura pas été autorisée à prélever de l'eau sur le réseau syndical.

Point 4. Travaux rue de Retzwiller à Elbach.

Le Président présente aux conseillers le devis établis par la société M.B.O. Bossert pour la réfection du réseau rue de Retzwiller à Elbach.

Le devis devra être ajusté en fonction des données relevées sur le terrain.

Point supplémentaire : Interconnexion des réseaux d'eau entre la commune de Montreux-Vieux et le SIAEP du Haut-Bois.

Délibération n° 2014-11

INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU ENTRE LA COMMUNE DE MONTREUX-VIEUX ET LE SIAEP DU HAUT-BOIS.

Le Président fait part aux conseillers de la proposition du maire de Montreux-Vieux de réaliser une interconnexion des réseaux d'eau entre la commune de Montreux-Vieux et le SIAEP du Haut-Bois.

Toutefois, avant d'envisager une telle interconnexion, il convient d'en vérifier la faisabilité.

Le conseil syndical, à l'unanimité:

- Autorise la commune de Montreux-Vieux à réaliser, à ses frais, l'étude de faisabilité ;
- Autorise le bureau d'études BEREST, mandaté par la commune de Montreux-Vieux, à accéder aux installations du syndicat.

Point 5. Divers et communications

- Vérification des hydrants : à prévoir avec le technicien du syndicat et le chef de corps des sapeurs-pompiers.
- Information en cas d'alarme.
- Visite du réservoir le samedi 6 septembre à 9h.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 22h40.

Le Président,
Jean-Pierre THEVENOT.

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du compte-rendu de la séance du 2 mai 2014

Point 2 : Rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau 2013.
Délibération n° 2014-8

Point 3 : Conditions de vente pour consommation importante ponctuelle (remplissage de piscine).
Délibération n° 2014-9 et Délibération n° 2014-10

Point 4 : Travaux rue de Retzwiller à Elbach

Point supplémentaire : Interconnexion des réseaux d'eau entre la commune de Montreux-Vieux et le SIAEP du Haut-Bois.
Délibération n° 2014-11

Point 5 : Divers et communications.

| | |
|---------------------|-----------------------------|
| Emmanuel SCHACHERER | |
| Marc SCHAFFNER | Suppléé par Céline HOFFMANN |
| Vincent GASSMANN | |
| Laurent FEBER | |
| Michel KANMACHER | |
| Xavier GUIGON | |
| Ludovic FREYBURGER | Absent |